

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

OBJET

1- Commande publique
1-1 Achat d'une
prestation

N° 2022.117

Signature du contrat de
maintenance de la cuisine
centrale de l'école du
Châtelet avec la société
SAVEC

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la commande publique,
Vu l'alinéa 4 de la délibération n° 2021.113 du 13 septembre 2021,
donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la
révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze
ans,
VU la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché
négociée sans mise en concurrence préalable,
VU la proposition commerciale,
VU le budget 2022,
VU l'engagement n° RS22003201,

CONSIDERANT la proposition de devis établi par la société SAVEC,
108 rue de la forêt, 74130 Contamine sur Arve,

DECIDE

ARTICLE 1 – DE RETENIR la proposition présentée par la société
SAVEC, pour un contrat de maintenance de la cuisine centrale de
l'école du Châtelet, afin d'assurer le contrôle et l'entretien régulier du
matériel.

ARTICLE 2 – DE SIGNER la proposition commerciale ainsi que le
bon de commande pour un montant annuel de 5 088 € TTC.

ARTICLE 3 - DIT que les crédits sont prévus à cet effet et inscrits au
compte 251/6156/181.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le :

23/09/22

de sa publication le : 23/09/22

de sa notification le :

FAIT à Gaillard, le 22 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Paul BOSLAND, Député,

Antoine BLOUIN,
1er Adjoint